

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

Envoyé en préfecture le 07/07/2016  
Reçu en préfecture le 07/07/2016  
Affiché le 07/07/2016  
ID : 038-213800717-20160704-D040716\_\_6-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 JUILLET 2016  
N°66/2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE QUATRE JUILLET**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHAIB J., DIETRICH F., DIBON C., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

**PROCURATIONS** : CHABANY S. à RIOU M., GALLEGRO G. à HAMEL E.,

**ABSENT** : ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**SEJOUR ITINERANT EN CORSE DU 06 AU 14 JUILLET 2016 : PARTICIPATION DES FAMILLES.**

Par délibération en date du 06 juin 2016, le Conseil a fixé le montant du séjour itinérant en Corse qui aura lieu du 06 au 14 juillet 2016 à 600 € par famille, dans l'attente du bilan financier définitif des dernières actions d'autofinancement.

Le total de recettes s'élève à 3 238,49 €, soit 238,49 € de plus que la recette inscrite dans le budget prévisionnel. Ce surplus s'ajoute à la subvention de 3 000 € accordée par la CAF au projet.

Du fait de la réussite des actions d'autofinancement et compte-tenu de l'investissement des jeunes et de leur famille, la commission enfance jeunesse propose au conseil municipal de réduire le coût du séjour pour les familles en fixant un tarif unique de 525 € par enfant.

Nicole Legros propose au conseil municipal de valider cette proposition.

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**FIXE** la participation des familles pour le séjour itinérant en Corse au tarif unique de 525 € par personne.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 7 juillet 2016.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

